

EXTRANET RASSEMBLONS NOS ENERGIES MODE D'EMPLOI

Etape n°1 : Création du compte

Renseignez les 3 onglets correspondant à :

- Caractéristiques de l'organisme
- Références bancaires : n'oubliez pas de rendre le compte « Actif »
- Liste des contacts de l'organisme

Rassemblons nos énergies! Collectivités locales, entreprises, acteurs économiques, particuliers, pour lutter contre les émissions de gaz à effets de serre, le plan éco-énergie Bretagne met en place des actions concrètes, propose des aides financières, des conseils, un accompagnement

Mes projets
Mon compte
Déconnexion

Mon compte

Caractéristiques Références bancaires Contacts

Identifiant sandrine.metier@region-bretagne.fr
Nature Collectivité
Dénomination Région Bretagne
Adresse
Complément d'adresse
Code postal / Ville 35000 Rennes
Téléphone / Fax /
Siret / Code APE 43359003100012 /
Assujéti à la TVA Non

Modifier

Etape n°2 : Création d'un projet

Mes projets
Mon compte
Déconnexion

Liste des projets

Date	Nom	Recevabilité	Etat	Détails	Actions
07/01/2010	Simulation thermique dynamique sur une ecole	-Financement inexistant - Indicateurs complets	proposé		
04/01/2010	Installation solaire thermique	-Financement non équilibré - Indicateurs complets	proposé		


Ajouter


Cliquez sur ajouter et remplir le descriptif du projet

Après la création du projet, renseignez les détails nécessaires à l'instruction de votre projet

Acteurs du projet : ce sont les intervenants extérieurs sur le projet (installateur, bureau d'études, assistant à maîtrise d'ouvrage, ...)

Plan de financement : il s'agit d'une part d'indiquer l'ensemble des postes de dépenses du projet en euro HT ainsi que le montant de la TVA et d'autre part l'ensemble des recettes du projet en euro HT (subventions, fonds privés, autofinancement)

 Pièces jointes : vous devez joindre sous format électronique les pièces indiquées nécessaires à l'instruction de votre demande

 Indicateurs : vous devez renseigner l'ensemble des indicateurs du projet. Pour un indicateur de type qualitatif, reprenez la même écriture que celle contenue dans le libellé de la question.

Etape n°3 : Transmission de votre demande aux partenaires

Après avoir terminé la saisie de votre projet, imprimez la fiche récapitulative et la transmettre à l'ADEME et à la Région avec votre courrier de demande aux adresses suivantes :

- ADEME Bretagne – 33 boulevard Solférino – CS 41217 - 35012 Rennes Cedex
- Conseil régional de Bretagne – DEN / SEEUAD – 283, avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes Cedex

Les colonnes « recevabilité » et « état » vous permettent de suivre l'avancement de l'instruction de votre demande

Etape n°4 : Décision du comité de gestion CPER

Le comité de gestion se réunit mensuellement pour donner son avis sur les demandes de subvention.

Un courrier de décision vous sera adressé à l'issue de celui-ci.